

AVIS PUBLIC



**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
RCA 143, RCA 144**

AVIS est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de la séance du 2 avril 2019, et modifié, lors de la séance du 4 juin 2019, les règlements intitulés « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs et les bordures, ainsi que les travaux d'éclairage et de signalisation routière » (RCA 143) et « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'ameublements, d'équipements informatiques et de logiciels » (RCA 144).

Le règlement RCA 144 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 23 avril 2019. Les règlements RCA 143 et RCA 144 ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 17 juin 2019.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 19 juin 2019.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement substitut